





Le palais de Poelaert, colosse aux pieds d'argile

Si la Belgique est un petit pays, Bruxelles n'en possède pas moins l'un des bâtiments publics les plus vastes au monde : son palais de justice, réalisation titanique du XIX^e siècle dont l'avenir est aujourd'hui au cœur des débats. Petit tour du propriétaire et des enjeux de ce géant de pierre, né dans l'esprit d'un architecte habité. TEXTE ALIÉNOR DEBROCC

Situé aux confins des rues Royale et de la Régence, le palais de justice de Bruxelles est le plus grand jamais construit et l'un des plus imposants bâtiments publics au monde ! Personne à Bruxelles ne peut l'ignorer tant il se distingue dans le paysage. Pourtant, ce mastodonte inauguré en 1883, œuvre de l'ingénieur architecte Joseph Poelaert, est reconnu aujourd'hui comme l'un des bâtiments les plus menacés, classé dans le top 50 des sites les plus à risque par le World Monuments Fund en octobre dernier à New York...

Il était une fois la Belgique

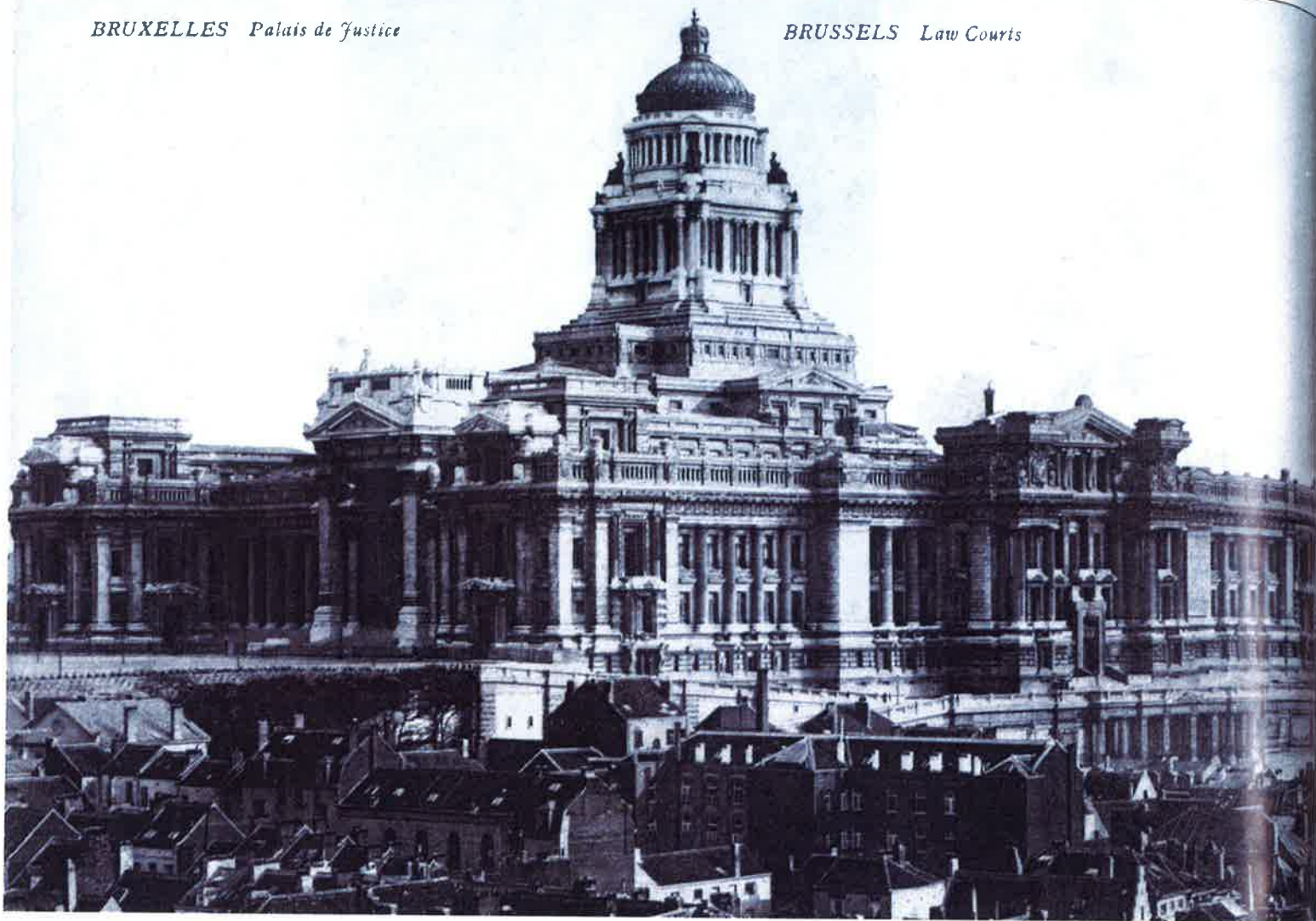
Pour comprendre l'histoire du palais de justice, il faut remonter à celle de la Belgique : définie comme la pointe de la Lotharingie lors de la division de l'empire de Charlemagne, considérée comme le « jardin » des ducs de Bourgogne et devenue française sous Napoléon, son existence en tant que nation indépendante débute suite à la bataille de Waterloo, quand se pose la question du contrôle du port d'Anvers : on crée alors les Pays-Bas, rassemblant la Belgique et la

Hollande, pour gérer cet important port de commerce. Mais en 1830, suite aux conflits de langue et de religion, la petite Belgique prend son indépendance et contrôle désormais Anvers. Bruxelles, choisie comme capitale du tout jeune royaume (qui n'avait aucune chance de perdurer dans le temps, pensait-on alors), a urgemment besoin de s'affirmer par la grandeur de ses bâtiments.

Symbole de la grandeur et de l'indépendance de la Belgique, le projet du futur palais de justice est confié à Joseph Poelaert (1817-1879) sur base d'un budget fédéral qui sera largement dépassé ! Architecte à la Ville de Bruxelles, Poelaert est également le concepteur de l'église Sainte-Catherine, de l'église royale de Laeken et du Théâtre royal de la Monnaie. La première pierre est posée sous le règne de Léopold I^{er}, en 1866, et l'inauguration a lieu 17 ans plus tard, en présence du roi Léopold II, le 15 octobre 1883. Poelaert n'y assistera pas : il décède en 1879, et le palais est terminé par un ingénieur. Lors de la séance inaugurale, le souverain Léopold II déclare : « Ce palais que l'on aperçoit de tous les points de la capitale et de ses environs

BRUXELLES Palais de Justice

BRUSSELS Law Courts



est en quelque sorte un emblème. Une nation qui rend à la justice un pareil hommage affirme son sentiment respectueux pour le droit. » Contrairement à ce que l'on entend souvent, le bâtiment n'a pas été réalisé avec l'argent du Congo, puisque sa colonisation date de 1885, rappelle maître Xavier Magnée, véritable mémoire judiciaire de la Belgique avec plus de 50 ans de barreau à son actif.

Le « schieven architect »

Le palais de justice, l'œuvre d'un fou ? C'est ce qu'on entend fréquemment. L'anecdote veut que cinq ans avant sa mort, Poelaert ait disparu pendant trois jours : « Il aurait eu ce qu'on nomme aujourd'hui un burn out », explique Xavier Magnée. Mais les plans du bâtiment sont bien antérieurs à cet épisode ! Quoi qu'il en soit, l'architecture babylonienne des lieux impressionne : 20.000 m² de surface au sol, soit deux hectares – plus grand que Saint-Pierre de Rome ! L'hôtel de Ville de Bruxelles tout entier tient dans la salle des pas perdus. Autre anecdote : le palais de justice de Lima, au Pérou, est une copie en plus petit format due à l'architecte polonais Bruno Paprowsky dans les années 1930...

Construit au sommet des vallées de la Senne et du Maelbeek, dans l'alignement du palais des nations et du palais royal, le tout nouveau palais de justice bruxellois fait le lien entre la ville basse et la ville haute, entre les quartiers populaires et les verts faubourgs qui

s'annoncent au bout de l'avenue Louise, vers le bois de la Cambre. Le site était à l'origine le Galgenberg, le « mont des potences », soit le lieu d'exécution des condamnés à mort (où le Belge André Vésale, considéré comme l'un des plus grands anatomistes de la Renaissance, venait prélever des cadavres pour ses expérimentations et ses dessins). Pour son projet titanesque, Poelaert a donc empiété sur le parc de l'hôtel de Mérode (qui abrite le Cercle de Lorraine), exproprié bon nombre d'habitants des Marolles et détruit une partie de ce quartier très populaire. Une cité-jardin est créée près de la place Saint-Job à Uccle et rue des Clématites près de la place Vanderkindere pour accueillir les Marolliens expulsés : « Ils se révoltent et Saint-Job devient infréquentable pendant tout un temps ; on les nomme les exilés de Poelaert », explique Xavier Magnée. Lors de l'inauguration du palais, la population des Marolles, mécontente, tente de saccager les lieux. L'insulte « schieven architect » (littéralement, architecte de travers), très répandue à Bruxelles, viendrait de là. L'entrée principale d'origine du bâtiment était d'ailleurs tournée vers les Marolles, sous la forme d'un interminable escalier (délaissé aujourd'hui) qui devait donner au public le sentiment de force de la magistrature. Des plans d'aménagement (jamais réalisés) avaient en outre été conçus pour voir le bâtiment de profil, depuis la porte Louise. Construit en pierre de schiste de façon innovante, le bâtiment impressionne également par ses fondations gigantesques : ses caves



Dominant le quartier populaire des Marolles – la ville « basse » –, le palais de Poelaert a fait couler beaucoup d'encre et suscité la polémique à plusieurs reprises depuis sa création. Sa surface au sol dépasse celle de Saint-Pierre de Rome et la salle des pas perdus peut à elle seule abriter l'hôtel de Ville de Bruxelles, dont on peut admirer la flèche depuis les marches du palais. Ce bâtiment serait-il trop arrogant pour un pays de la taille de la Belgique ? Difficile en tout cas de traverser Bruxelles sans le voir...

énormes suscitent pléthore de légendes sur l'existence de souterrains, comme l'a exploité François Schuiten dans l'album *Brüsel* de la série des *Cités obscures*. Chaque étage a quelque chose de particulier et le palais possède en tout 260 salles d'audience et 4.941 marches d'escaliers. Le tour du palais totalise 1 km, et la coupole triomphe à 103 mètres de haut. « Elle était supposée être pyramidale » raconte Xavier Magnée. « Elle a été brûlée par les Allemands sous l'occupation nazie, et reconstruite plus élancée qu'à l'origine, surmontée de la couronne royale – plus conforme à l'idée initiale de Poelaert. » Ce dernier était-il franc-maçon, comme on le dit souvent ? On n'en a aucune preuve, même si les lieux regorgent de symboles et de signes cabalistiques...

L'art au palais

Poelaert s'est surtout occupé de l'extérieur du bâtiment, auquel il a porté toute son attention : il n'y avait pratiquement rien à l'intérieur... C'est un greffier en chef qui va se charger de mettre de l'art dans le palais durant l'entre-deux-guerres. Une fresque est ainsi commanditée à un peintre d'origine italienne, qui exige d'être enfermé pour travailler à sa peinture symbolique. Quelle n'est pas la stupeur indignée des magistrats en découvrant la scène, emplies de femmes nues, de vieillards et d'esclaves fouettés : inadmissible pour un tel lieu ! On cache l'œuvre au moyen de tentures, ce qui laisse des traces verticales,

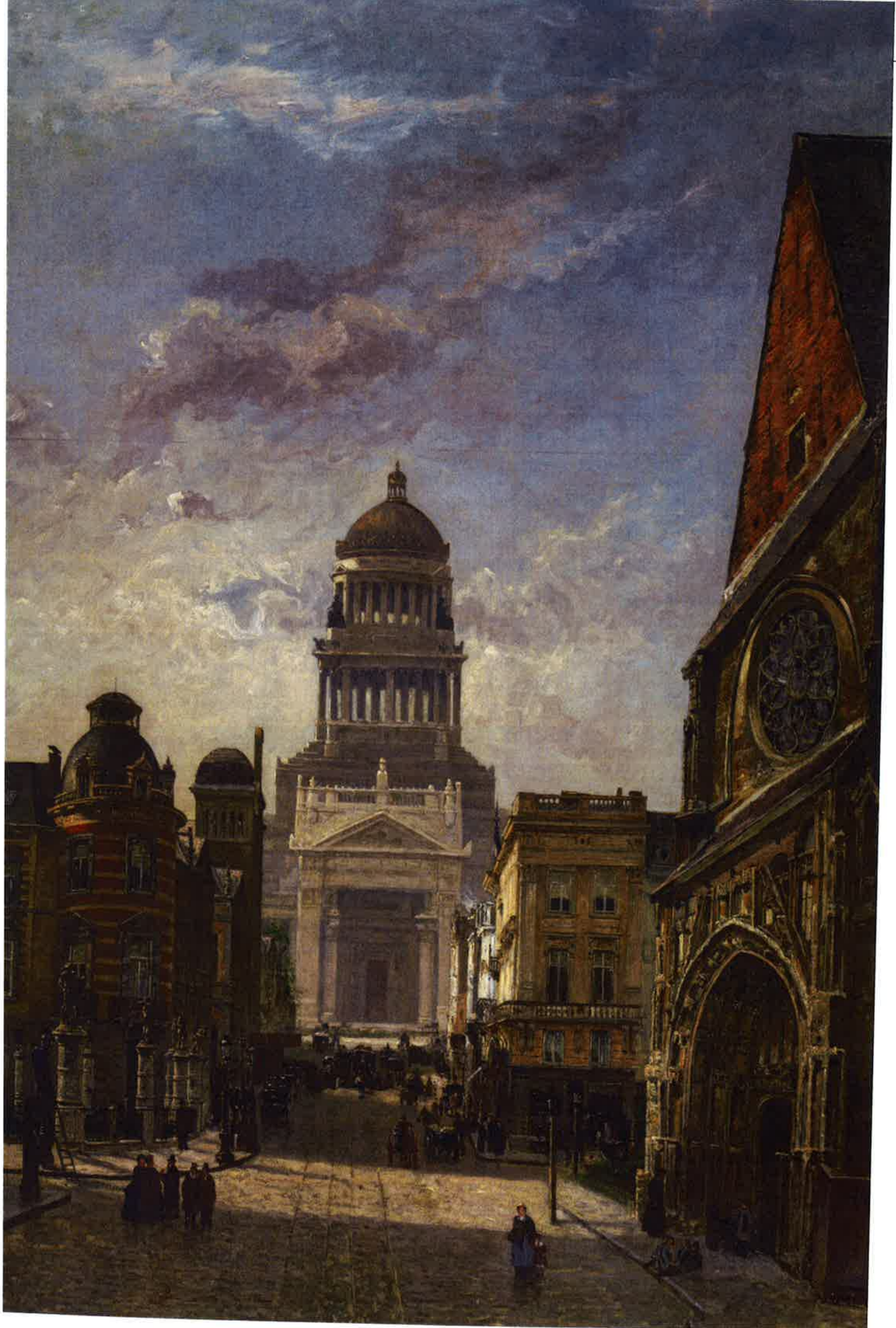
au niveau des plis, jusqu'à ce qu'un président plus audacieux les fasse enlever... En septembre 1944, un avion V2 tombe sur le bâtiment arrière gauche. Des travaux de rénovation sont nécessaires. Après la Seconde Guerre mondiale, un autre projet de fresque murale est octroyé à Roger Somville, Edmond Dubrunfaut et Louis Deltour : quatre fresques liées aux métiers sont prévues mais seule la première (le port, au 1^{er} étage) est réalisée car le président du tribunal de commerce ne l'apprécie pas. Depuis lors, aucun investissement artistique n'a été réalisé... Quelques œuvres d'art sont disséminées dans le bâtiment, comme cette statue de Cassandre, réalisée sur commande mais jugée trop réaliste... On l'a placée dos à la rotonde pour masquer ses fesses à la vue du public ! Une autre grande statue en plâtre, représentant le roi Salomon, fut installée en 1895 pour une réception du Jeune Barreau et est demeurée là depuis lors, suite au décès de l'artiste. En 2010, le bâtonnier Jean-Pierre Buyle a souhaité réintroduire l'art au palais avec, entre autres, une œuvre de Michel François et de Jean-Luc Moerman. Pour le bicentenaire du barreau en 2011, une installation pour la salle des pas perdus a été commandée à Charles Kaisin : 8.000 origamis en forme d'iris – le symbole de Bruxelles – ont été réalisés par les prisonniers de Forest, sur base des pages du code pénal ! Plus récemment, François Schuiten a dessiné le logo de la Fondation Poelaert et Marie-Françoise Plissart a immortalisé les lieux par ses photographies.



Splendeur mégalomane, œuvre d'un génie devenu fou ? La coupole vue du dessous, depuis la salle des pas perdus, semble dérisoirement noyée dans l'immensité blonde de la colonnade de pierre. Une architecture fastueuse qu'il devient urgent de préserver, coûte que coûte...

Les enjeux du Campus Poelaert

Propriété du pouvoir fédéral situé en région bruxelloise sur le territoire de la Ville de Bruxelles, le palais de justice a fait couler beaucoup d'encre ces dernières années : l'état du bâtiment nécessite en effet une rénovation en profondeur, voire une réaffectation des lieux. Trois acteurs en sont responsables : le SPF Justice, la Régie des Bâtiments et le premier président de la Cour de cassation (le « gardien du temple », Jan de Codt). Actuellement, le palais héberge la Cour de cassation, la Cour d'appel, la Cour d'assises, les chambres correctionnelles du tribunal de première instance, la chambre du conseil, la chambre des mises en accusation, le parquet général et le parquet de la Cour d'appel. Le barreau (les Ordres français et néerlandais des avocats du barreau de Bruxelles et le barreau de cassation) est également situé dans ce bâtiment. Les autres fonctions judiciaires sont aujourd'hui concentrées autour de la place Poelaert, dans différents bâtiments : le bâtiment Portalis héberge le parquet, les juges d'instruction et le tribunal de la jeunesse ; le bâtiment Montesquieu, les chambres civiles du tribunal de première instance et, derrière cet immeuble, le parquet fédéral ; le tribunal de commerce siège dans le bâtiment Themis, etc. « Cette concentration de bâtiments de justice autour d'une seule place publique est le lieu idéal pour que tout justiciable puisse trouver en un même endroit la solution à tous ses problèmes juridiques », déclarent Jean-Pierre Buyle et Dirk Van Gerven, anciens bâtonniers du barreau de Bruxelles et administrateurs de la Fondation Poelaert. Mais elle a aussi un coût, rappellent-ils : l'État paie en effet annuellement une somme astronomique pour assurer les baux des différents services judiciaires installés hors du palais de justice. Ce qu'on nomme aujourd'hui le « Campus Poelaert » regroupe l'ensemble des bâtiments occupés par les juridictions bruxelloises et les services judiciaires situés autour de la place Poelaert. « Rassembler la justice autour du campus Poelaert est la clef de voûte de la répartition idéale des pouvoirs. Cela symbolise l'idée que chacun doit respecter les lois qui ont été votées et exécutées et qu'à défaut de ce faire, des sanctions peuvent être ordonnées », déclare Jean-Pierre Buyle. Mais pourquoi cette dispersion hors du palais de Poelaert ? La raison principale en est l'état du bâtiment : plafonds écroulés, salles d'audience fermées, échafaudages installés depuis le début des années 1980 ! « Ne rien faire est criminel. On investit pour la justice dans toutes les régions du pays, sauf à Bruxelles : c'est choquant », affirme Jean-Pierre Buyle. D'autant que les 3.000 avocats présents à Bruxelles sont très attachés au bâtiment de Poelaert... Y aurait-il là un problème de gouvernance ? Pour Laurent Vrijdaghs, président de la Régie des Bâtiments, la situation est la suivante : différents acteurs occupent le palais et tout le monde a un avis différent, ce qui rend les choses très difficiles quand il s'agit de fédérer les idées de chacun, surtout en ce qui concerne un bâtiment classé par les Monuments et Sites ! « Il ne faut pas non plus oublier que la justice belge est en pleine réforme depuis l'affaire BHV », rappelle Laurent Vrijdaghs.





Depuis quelques années, un ascenseur public assure la liaison entre le haut et le bas de la ville : le quartier des Marolles est ainsi accessible depuis la place Poelaert par une passerelle métallique dont le panorama sur le centre et le nord de Bruxelles est à couper le souffle ! À gauche : La rue de la régence vue par l'artiste Gustave Walkiers.

Au cours des dernières années, différents projets ont été envisagés : le concours « Architecture for Justice » mis sur pied par le gouvernement avait choisi de récompenser un projet visant à détruire le bâtiment pour reconstruire l'ancien quartier des Marolles tel qu'il existait au XIX^e siècle ! « On a même envisagé d'installer un centre commercial dans le socle du palais, mais c'était interdit par le plan d'aménagement du sol », explique Laurent Vrijdaghs. Le masterplan de 2013 prévoyait de garder la justice au palais. L'année suivante était prise la décision de sortir la chaîne pénale : « C'était avant les élections, ensuite le nouveau gouvernement a décidé d'attendre et rien n'a eu lieu, mais il faudra bien reloger les occupants actuels le temps des travaux ». Pour le président de la Régie des Bâtiments, il s'agit aujourd'hui de « rendre à Poelaert ce qui est à Poelaert », soit de remettre les lieux en état en respectant leur conception : « Faire en sorte que le bâtiment fonctionne comme Poelaert l'avait prévu, en restaurant les circulations cloisonnées en bureaux et les cours intérieures devenues des salles d'audiences depuis les années 1970. »

Repenser la justice en son palais

Beaucoup de choses ont été reprochées au bâtiment de Poelaert, notamment le fait qu'il était impossible à sécuriser : plusieurs évènements ont eu lieu, ainsi que l'assassinat d'une juge et de son greffier en 2010. « Il suffisait en fait de sécuriser l'accès au palais en ne gardant qu'une seule entrée publique, munie d'un contrôle d'identité systématique et d'un détecteur de métaux », réplique à cela Jean-Pierre Buyle. À l'heure actuelle, la priorité est d'identifier les pathologies du bâtiment et des surfaces susceptibles d'être occupées par une justice moderne et sécurisée. Les sondages réalisés jusqu'à présent ne sont pas trop négatifs : ils montrent que les fondations et la structure en fer ont résisté à l'épreuve du temps. Ceux qui disent le bâtiment trop petit ou qui invoquent le manque d'argent pour l'entretenir sont de mauvaise foi : il faut redéfinir les besoins de la justice, distribuer et affecter intelligemment les espaces disponibles. « Il faut donner priorité aux hautes cours (cassation et appel) et aux juridictions et services qui sont directement en contact avec les justiciables (chaîne pénale, aide juridique, actes de société...) : le citoyen doit se réapproprier le palais, même s'il ne faut pas exclure la présence de juridictions internationales comme la Cour Benelux et le parquet européen », déclare Jean-Pierre Buyle. Le bâtiment fonctionne en deux parties distinctes : le socle et le palais proprement dit. Celui-ci occupe 15.000m² de surface tandis



que le socle se déploie sur 4 étages en sous-sol (pas moins de 45.000m²), occupés par les archives et les pièces à conviction entassées là depuis le XIX^e siècle – des milliers de mètres cube de papier et d'objets les plus divers à déplacer vers des lieux de stockage plus appropriés en périphérie bruxelloise. Une grande partie des locaux du socle sont actuellement insalubres. En outre, explique Laurent Vrijdaghs, si l'on enlève les murs et les couloirs, seuls 23.000m² sont utilisables, dont 12.000 pour rendre la justice (bureaux et salles audience). Le reste ne peut servir qu'à de l'archivage et du parking. La question du financement des travaux nécessaires à la remise en état des lieux semble paralyser les élus et faire peur : la rénovation du bâtiment est-elle réellement infinançable ? « Depuis des années, les autorités n'ont cessé d'affecter des moyens financiers considérables pour construire de nouveaux palais coûteux en restaurant d'anciens bâtiments à grands frais partout en Wallonie et en Flandre, mais jamais à Bruxelles », déclarent Jean-Pierre Buyle et Dirk Van Gerven. Laurent Vrijdaghs, de son côté, affirme la nécessité de trouver les fonds sur dix ans : la rénovation de ce colosse ne se fera pas en un jour...

Pour l'artiste belge François Schuiten, membre de la Fondation Poelaert, le sujet est emblématique de la fragilité d'un certain type de patrimoine en Belgique (comme la Tour Saint-Albert de Binche, dont le permis de démolition a été suspendu) : « Tout le monde sait

Aujourd'hui condamnée, l'imposante entrée du palais donnant vers les Marolles pourrait redevenir un axe important de la vie du bâtiment après rénovation. L'escalier qui conduit du bas de la ville vers la « justice » est vertigineux : il vaut certainement le détour si vos pas vous conduisent au palais...

que des promoteurs immobiliers ont acheté des terrains proches du bâtiment de Poelaert pour construire un nouveau palais de justice et enlever sa vocation à l'ancien », déclare-t-il. « Le rôle de la Fondation Poelaert est de maintenir le bâtiment dans sa fonction de tribunal et de ne pas le voir transformé en salle de restaurant. La justice y perdrait certainement beaucoup ! Les avocats et les juges y sont en outre très attachés. » Très engagé dans la défense du patrimoine, l'homme résume la situation en ces termes : « Le défi actuel est de parvenir à réinventer ce symbole, à en faire l'expression de la justice de demain et à gommer sa dimension totalitaire, babylonienne. Tout le reste est résolvable, si l'on veut bien prêter attention aux avis des spécialistes qui ont travaillé sur le sujet. Quand on dit que sa rénovation coûterait trop cher, c'est une façon d'effrayer les gens pour ne rien faire. Il faut remettre les choses à leur place avec humilité et précision pour contrer les projets immobiliers de promoteurs peu scrupuleux, qui n'hésitent pas à tenter de corrompre les pouvoirs politiques. » ■